



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 32/22 : APPROBATION D'UN BAIL DE COURTE DUREE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL PLACE DE LA VIERGE A MONSIEUR SCHOEPFER VINCENT CERAMISTE PLASTICIEN

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la demande de Monsieur SCHOEPFER Vincent, céramiste plasticien,

APPROUVE le bail de courte durée relatif à la location d'un local, établi entre la Commune et Monsieur SCHOEPFER Vincent.

DIT que le local est situé Place de la Vierge et cadastré numéro 20 section AL, local de 57,50 m².

DIT que le présent bail est consenti et accepté du 18 juillet au 22 août 2022, moyennant un loyer mensuel de 400 €, toute charge comprise, payable à terme à échoir et qu'aucun dépôt de garantie n'est exigé.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 15 juillet 2022

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 26 JUIL. 2022
Et de la publication ou notification le... 26 JUIL. 2022

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20220715-DEC_32_22-D